# Fiche de synthèse
du document d'objectifs du site Natura 2000
**ZPS « Les Cévennes » - FR 9110033**

## Localisation du site

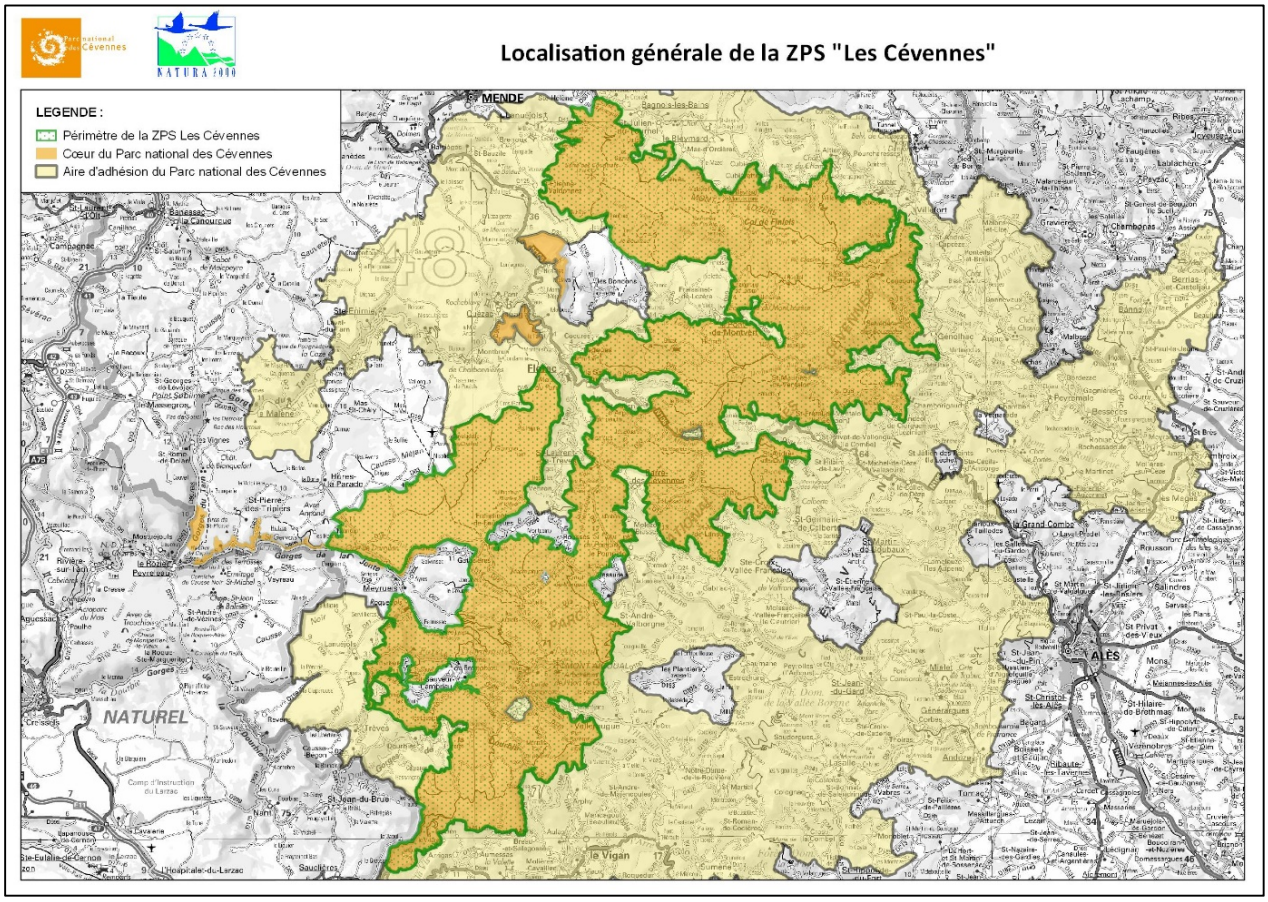


## Fiche d'identité du site

**Nom** : Les Cévennes

**Code** : FR 9110033

**Statut** : Zone de Protection Spéciale (ZPS) - 02/1988

**Localisation** : Languedoc-Roussillon, Lozère (48) et Gard (30)

**Communes concernées** :

49 communes (Cf. tableau en fin de fiche)

**Superficie** : 91 425 hectares

**Validation** du DOCOB en conseil d'administration du PNC le 09/11/2010 (n°20100428)

**Animateur du site** : Parc national des Cévennes

*Photo : Olivier Prohin - PNC*

## Natura 2000 en quelques mots

Natura 2000 est un ensemble de sites qui vise la préservation d'espèces et de milieux naturels remarquables ou menacés à l'échelle de l'Europe (dits « d'intérêt communautaire »). Lancé en 1992, ce réseau repose sur deux directives européennes : «Oiseaux» pour la conservation des oiseaux sauvages et «Habitats» pour la préservation de la flore et de la faune (hors oiseaux) ainsi que leurs habitats. Chaque Etat européen propose des sites et s'engage à en assurer la conservation. L'objectif sur ces sites est de préserver ce patrimoine naturel remarquable en lien avec les activités humaines existantes.

Chaque site Natura 2000 est doté d'un document d'objectifs (DOCOB), document de référence qui définit les enjeux et objectifs de conservation et précise les actions nécessaires à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site. Ces actions se concrétisent principalement via les mesures agro-environnementales territorialisées, les contrats Natura 2000 et la charte Natura 2000 (principe du volontariat).

## Description du site

La ZPS correspond précisément à la zone centrale du Parc national des Cévennes telle que délimitée par le décret N°70-777 du 2 septembre 1970 portant sur sa création.

Elle rassemble plusieurs ensembles distincts :

- les zones de moyenne montagne siliceuse des Cévennes proprement dites, du Mont Lozère et de l'Aigoual ;
- les causses calcaires, en particulier du Méjean ;
- les hautes vallées de plusieurs cours d'eau : Tarn, Jonte, Gardons, Cèze…

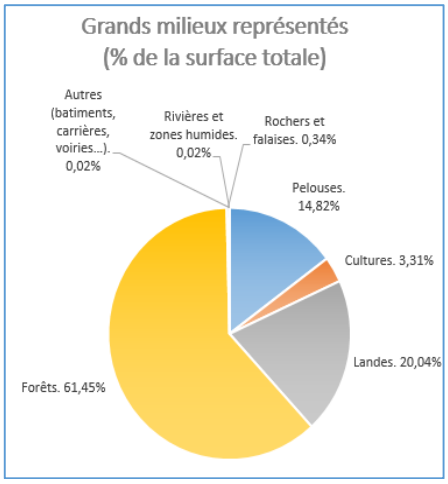


La diversité des milieux et des paysages a favorisé le maintien d'une avifaune riche et diversifiée : au total 135 espèces d'oiseaux, dont 23 inscrites à l'annexe I de la directive 79-409-CEE, sont recensées. Le site accueille une vingtaine d'espèces de rapaces diurnes et sept nocturnes. 20 des 23 espèces qui ont justifié la désignation de la ZPS sont totalement ou largement dépendantes des milieux ouverts.

Le soutien apporté par le Parc national aux activités agricoles, notamment au pastoralisme, vise à freiner la fermeture des milieux et à maintenir la diversité d'un patrimoine naturel lié à des habitats très originaux. Malgré les efforts consentis depuis une trentaine d'années, l'activité pastorale, sédentaire et transhumante, reste précaire et soumise aux évolutions du contexte économique.

Parmi les espèces de grands rapaces de la directive, quatre nichent à la fois dans la ZPS et en périphérie, particulièrement dans les gorges karstiques voisines (Aigle royal, Hibou grand-duc, Faucon pèlerin, et Circaète Jean-le-Blanc). Trois autres espèces nichent seulement en périphérie, dans les mêmes gorges (Vautours fauve, moine et Percnoptère d'Egypte). La ZPS est utilisée comme domaine de chasse par tous ces oiseaux ainsi que par le Crave à bec rouge qui niche dans les corniches des Causses.

Le Gypaète barbu fait l'objet d'un programme de réintroduction et de conservation en partenariat avec la LPO Grands-Causses et le Parc Naturel Régional des Grands Causses (Life Gypconnect).

Les enjeux du site Natura 2000 imposent une cohérence entre les DOCOB de la ZPS des Cévennes et celui de la ZPS des Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses.

## Les espèces d'intérêt communautaire du site

| Nom vernaculaire | Code Natura 2000 | Aire de répartition naturelle | Etat de la population | Etat des habitats d'espèces | Etat de conservation estimé |
|---|---|---|---|---|---|
| AIGLE ROYAL | | En limite d'aire.<br>Aire étendue et stable | Effectif très faible (1-5 p) mais en augmentation lente | Superficie d'habitats assez importante mais de qualité moyenne (ressources alimentaires peu importantes) | FAVORABLE |
| ALOUETTE CALANDRELLE | | En limite altitudinale et géographique d'aire de répartition. Aire de présence actuelle très réduite | Population très faible (0-10 p.), ayant accusé un fort déclin historique. La nidification semble actuellement irrégulière | Superficie assez importante d'habitats favorables | DEFAVORABLE |
| ALOUETTE LULU | | En pleine aire de répartition.<br>Aire assez étendue dans la ZPS, semble stable | Effectif assez important dans la ZPS (51-200 p.), probablement stable, y compris en zone élargie | Superficie d'habitats favorables dans la ZPS permettant le maintien de la population | FAVORABLE |
| BONDREE APIVORE | | En pleine aire de répartition, aire probablement stable | Effectif nicheur assez important dans la ZPS (11-100 p.), probablement stable | Superficie d'habitats favorables peu importante et de qualité moyenne | INADEQUAT |
| BRUANT ORTOLAN | | En pleine aire de répartition. Aire limitée dans la ZPS, assez importante dans la ZPS élargie | Effectif nicheur assez important dans la ZPS (51-200 p.) et en zone élargie | Habitats actuellement de bonne qualité, suffisants au maintien de l'espèce | FAVORABLE |
| BUSARD CENDRE | | En pleine aire de répartition. Aire peu étendue dans la ZPS, plus importante dans la zone élargie | Effectif peu important dans la ZPS (11-50 p.), assez importants dans la zone élargie | Superficie des habitats de chasse assez importante dans la ZPS élargie | INADEQUAT |
| BUSARD SAINT-MARTIN | | Dans l'aire de répartition.<br>Aire peu étendue dans la ZPS, assez importante dans la zone élargie | Effectifs peu importants dans la ZPS (11-50 p.) et dans la zone élargie | Superficie des habitats de chasse assez importante dans la ZPS élargie | INADEQUAT |
| CHOUETTE DE TENGMALM | | En limite d'aire<br>Aire peu étendue dans la ZPS | Effectif faible dans la ZPS (6-20 p.), mais en augmentation | Superficie d'habitats forestiers favorables peu importante | INADEQUAT |
| CIRCAETE JEAN-LE-BLANC | | Dans l'aire de répartition | Effectifs assez importants dans la ZPS (11-50 p.) et en zone élargie | Superficie d'habitats favorables suffisante au maintien de l'espèce | FAVORABLE |
| CRAVE A BEC ROUGE | | En limite d'aire de répartition mais aire assez importante dans la ZPS élargie | Effectif nicheur assez important dans la ZPS (6-30 p.) et dans la zone élargie | Superficie d'habitats favorables assez importante dans la ZPS élargie | FAVORABLE |
| ENGOULEVENT D'EUROPE | | En pleine aire de répartition.<br>Aire étendue dans la ZPS élargie | Effectif probablement assez important et stable (11-100 p.) dans la ZPS | Superficie des habitats probablement suffisante au maintien de la population | FAVORABLE |
| FAUCON PELERIN | | En pleine aire de répartition<br>Aire étendue dans la ZPS élargie | Effectif peu important dans la ZPS (1-10 p.) mais en augmentation lente en zone élargie | Nombreux sites rupestres favorables | FAVORABLE |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| FAUVETTE PITCHOU | | En limite altitudinale d'aire. Aire réduite dans la ZPS | Effectif assez important (10-100 p.), mais tendance mal connue | Superficie peu importante d'habitats favorables dans la ZPS | INADEQUAT |
| GRAND TETRAS | | Population isolée, aire de présence réduite | Effectif semblant se stabiliser à bas niveau (1-10 p.) après un déclin continu | Superficie d'habitats forestiers favorables insuffisante pour permettre l'accroissement de la population | MAUVAIS |
| GRAND-DUC D'EUROPE | | En pleine aire de répartition Aire étendue dans la ZPS élargie | Effectif faible, mais semble stable dans la ZPS (1_10 p.) et en zone élargie | Nombreux sites rupestres favorables. Habitats de chasse de qualité moyenne | FAVORABLE |
| OEDICNEME CRIARD | | En pleine aire de répartition mais en limite altitudinale. Aire assez étendue dans la ZPS élargie | Effectif assez important dans la ZPS (11-100 p.), relativement stable | Superficie des habitats probablement favorable au maintien de la population | FAVORABLE |
| OUTARDE CANEPETIERE | | En limite altitudinale d'aire | Nicheur récemment éteint | Superficie d'habitats favorables peu importante sur l'ensemble des causses lozériens | MAUVAIS |
| PIC NOIR | | En limite méridionale d'aire de répartition. Aire assez étendue dans la ZPS et semble en augmentation | Effectif assez important dans la ZPS (11-100 p.), en augmentation | Superficie des habitats probablement suffisante au maintien de la population | FAVORABLE |
| PIE-GRIECHE ECORCHEUR | | Dans l'aire de répartition Aire de présence dans la ZPS assez étendue | Effectif nicheur assez important (100-500 p.) et paraissant stable dans la ZPS | La superficie et la qualité des habitats permettent le maintien des populations de l'espèce | FAVORABLE |
| PIPIT ROUSSELINE | | En pleine aire de répartition. Aire peu étendue dans la ZPS, mais plus étendue et stable dans la ZPS élargie | Effectif assez important et stable dans la ZPS (51-200 p.) et en zone élargie | Superficie des habitats favorables peu importante dans la ZPS (Méjean), plus importante en incluant la zone périphérique | FAVORABLE |
| VAUTOUR FAUVE | | En limite d'aire de répartition mais aire étendue | Ne niche pas dans la ZPS. Effectif nicheur assez important en zone élargie, en croissance continue | Nombreux sites rupestres favorables. Disponibilités alimentaires suffisantes pour permettre le maintien de la population | INADEQUAT |
| VAUTOUR MOINE | | En limite d'aire de répartition. | Ne niche pas dans la ZPS. Effectif nicheur faible mais en augmentation lente dans la ZPS élargie | Disponibilités alimentaires suffisantes pour permettre une augmentation de la population | INADEQUAT |
| VAUTOUR PERCNOPTERE | | En limite d'aire de répartition | Ne niche pas dans la ZPS. Effectif très faible dans la ZPS élargie, en augmentation lente | Nombreux sites rupestres favorables. Disponibilités alimentaires probablement suffisantes à l'accroissement de la population | DEFAVORABLE |

## Les objectifs de conservation sur le site

| Objectifs de développement durable | Objectifs Opérationnels | Grands types de milieux | Prio | Espèces d'intérêt communautaire concernées | Actions proposées |
|---|---|---|---|---|---|
| **Objectifs 1 et 2 :**<br><br>Maintenir l'activité pastorale au minimum à son niveau actuel et l'ensemble des milieux ouverts<br><br>et<br><br>Renforcer la prise en compte des exigences écologiques des habitats et des espèces dans le cadre de mesures agri-environnementales contractuelles et/ou la réalisation de travaux | **OO1**<br>Maintenir ou restaurer la structure des milieux ouverts en tant qu'habitats pour l'avifaune | Pelouses, landes, prairies naturelles et milieux cultivés (prairies et cultures) | 1 | Priorité 1 : Busard Saint-Martin (A082), Aigle royal (A091), Circaète Jean-le-blanc (A080), Outarde canepetière (A128), Vautour fauve (A078), Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077)<br>Priorité 2 : Alouette calandrelle (A242), Alouette lulu (A246), Bruant ortolan (A379), Busard cendré (A084), Oedicnème criard (A133), Pipit rousseline (A255), Fauvette pitchou (A302), Crave à bec rouge (A346), Faucon pèlerin (A103), Grand-duc d'Europe (A215)<br>Priorité 3 : Engoulevent d'Europe (A224), Pie-grièche écorcheur (A338), Bondrée apivore (A072), | Gérer les pelouses de façon extensive |
| | | | | | Gérer les prairies de façon extensive |
| | | | | | Gérer les landes et pelouses de façon extensive (au besoin avec maîtrise de l'embroussaillement) |
| | | | | | Gérer les landes sèches fermées de façon extensive |
| | | | | | Entretenir les espaces sylvopastoraux |
| | | | | | Assurer le maintien des milieux ouverts nécessaires aux oiseaux (landes, pelouses et prairies) |
| | | | | | Ouvrir les parcelles abandonnées par l'agriculture, fortement ou moyennement embroussaillées et maintenir cette ouverture en vue de la restauration d'habitats ouverts indispensables au maintien des espèces d'oiseaux |
| | **OO2**<br>Maintenir la qualité des milieux ouverts en tant qu'habitats pour l'avifaune (respecter les chaînes trophiques par amendements, fertilisation, produits phytosanitaires, vermifuges, rodenticides | Pelouses, landes, prairies naturelles et milieux cultivés (prairies et cultures) | 1 | Priorité 1 : Busard Saint-Martin (A082), Aigle royal (A091), Circaète Jean-le-blanc (A080), Outarde canepetière (A128), Vautour fauve (A078), Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077)<br>Priorité 2 : Alouette calandrelle (A242), Alouette lulu (A246), Bruant ortolan (A379), Busard cendré (A084), Oedicnème criard (A133), Pipit rousseline (A255), Fauvette pitchou (A302), Crave à bec rouge (A346), Faucon pèlerin (A103), Grand-duc d'Europe (A215)<br>Priorité 3 : Engoulevent d'Europe (A224), Pie-grièche écorcheur (A338), Bondrée apivore (A072), | Ne pas pratiquer de désherbage chimique |
| | | | | | Raisonner l'utilisation des fertilisants et amendements selon les milieux |
| | | | | | Raisonner l'utilisation des vermifuges sur le bétail |
| | | | | | Limiter les effets négatifs induits sur la faune par les traitements contre les organismes "ravageurs" |
| | **OO3**<br>Adapter les interventions (fauche, écobuage) sur les milieux ouverts pour garantir la conservation des couples nicheurs d'oiseaux de la ZPS | Pelouses, landes, prairies naturelles et milieux cultivés (prairies et cultures) | 1 | Priorité 1 : Busard Saint-Martin (A082), Outarde canepetière (A128),<br>Priorité 2 : Alouette calandrelle (A242), Alouette lulu (A246), Bruant ortolan (A379), Busard cendré (A084), Oedicnème criard (A133), Pipit rousseline (A255), Fauvette pitchou (A302)<br>Priorité 3 : Engoulevent d'Europe (A224), Pie-grièche écorcheur (A338) | Adapter la période pour les débroussaillages et écobuages aux exigences des oiseaux et en tenant compte de l'altitude |
| | | | | | Privilégier une fauche centrifuge et tardive |
| | **OO4**<br>Maintenir ou restaurer les éléments particuliers tels que | Pelouses, landes, prairies naturelles et | 2 | Priorité 2 : Fauvette pitchou (A302)<br>Priorité 3 : Engoulevent d'Europe (A224), Pie-grièche écorcheur (A338) | Planter et réhabiliter les haies et arbres isolés. Entretenir les haies et arbres isolés |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | haies, arbres isolés, clapas, arbustes ou bergeries, chazelles | milieux cultivés (prairies et cultures) | | | Conserver ou restaurer les éléments structuraux du paysage nécessaires aux oiseaux |
| | **OO5** Maintenir ou restaurer les mares et lavognes ainsi que leurs bordures (haies, arbustes ou arbres, puits, clapas…) | Pelouses, landes, prairies naturelles et milieux cultivés (prairies et cultures) | 1 | Priorité 1 : Vautour fauve (A078), Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Priorité 2 : Alouette calandrelle (A242), Alouette lulu (A246), Bruant ortolan (A379), Pipit rousseline (A255), Fauvette pitchou (A302) Priorité 3 : Engoulevent d'Europe (A224), Pie-grièche écorcheur (A338) | Restaurer les mares et lavognes. Entretenir les mares et lavognes. Figurent également à ce titre 2 engagements de la charte de la ZPS : garantir l'état et le fonctionnement des mares et lavognes, ainsi que maintenir une bande de végétation en bordure des mares et lavognes |
| **Objectif 3 :** Renforcer la prise en compte des exigences écologiques des habitats et des espèces dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements de la forêt domaniale et des plans simples de gestion | **OO6** Maintenir ou restaurer la structure et la composition (diversité des essences) des milieux forestiers ainsi que des milieux associés (enclaves, clairières, lisières …). | Milieux forestiers | 2 | Priorité : Busard Saint-Martin (A082), Aigle royal (A091), Circaète Jean-le-blanc (A080), Vautour moine (A079), Priorité 2 : Busard cendré (A084), Fauvette pitchou (A302), Faucon pèlerin (A103), Grand-duc d'Europe (A215), Priorité 3 : Chouette de Tengmalm (A223), Grand tétras (A108), Pic noir (A236), Bondrée apivore (A072), Engoulevent d'Europe (A224) | Conserver les bois sénescents |
| | | | | | Créer des clairières intra forestières |
| | | | | | Marquer, abattre ou tailler des arbres en faveur des oiseaux, sans enjeu de production |
| | | | | | Irrégulariser les peuplements forestiers |
| | **OO7** Maintenir ou restaurer la qualité des milieux forestiers ainsi que des milieux associés (enclaves, clairières, lisières …). Respecter les chaînes trophiques (traitements divers, conservation de bois morts, déchets divers...) | Milieux forestiers | 2 | Priorité 1 : Busard Saint-Martin (A082), Aigle royal (A091), Circaète Jean-le-blanc (A080), Vautour moine (A079), Priorité 2 : Busard cendré (A084), Fauvette pitchou (A302), Faucon pèlerin (A103), Grand-duc d'Europe (A215), Priorité 3 : Chouette de Tengmalm (A223), Grand tétras (A108), Pic noir (A236), Bondrée apivore (A072), Engoulevent d'Europe (A224) | Raisonner l'utilisation des fertilisants et amendements, selon les milieux |
| **Objectif 4 :** Assurer la pérennité des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, en garantissant leur tranquillité sur leurs sites de nidification et leur invulnérabilité sur leurs domaines de chasse au | Maintenir la structure du milieu et respecter la quiétude sur les sites de reproduction de rapaces (périodes de réalisation des travaux et gestion de la fréquentation) | Milieux forestiers | 1 | Priorité 1 : Busard Saint-Martin (A082), Aigle royal (A091), Circaète Jean-le-blanc (A080), Vautour fauve (A078), Vautour moine (A079), Vautour percnoptère Priorité 2 : Busard cendré (A084), Faucon pèlerin (A103), Grand-duc d'Europe (A215), Priorité 3 : Chouette de Tengmalm (A223), | Assurer la quiétude des rapaces lors de la réalisation des travaux forestiers |
| | | | | | Prendre en compte les surcoûts lors de la réalisation des dessertes forestières |
| | | Milieux rupestres | 1 | Priorité 1 : Aigle royal (A091), Circaète Jean-le-blanc (A080), Vautour fauve (A078), Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077), Priorité 2 : Crave à bec rouge (A346), Faucon pèlerin | Assurer la quiétude des rapaces et du Crave à bec rouge par l'ensemble des usagers et des activités de pleine nature, en limitant ou en déviant les voies d'escalade, via ferrata, sentiers, pistes ou points d'envol pour parapente, situés en corniche et sur les sites des reproduction |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| sein de la ZPS | Garantir l'état et le fonctionnement des milieux rocheux (pierriers, éboulis, falaises) | | | (A103), Grand-duc d'Europe (A215) | Différer la mise en place d'aménagements lourds sur pierriers, éboulis et falaises hébergeant des sites de reproduction de rapaces ou de Crave à bec rouge (pistes, carrières, tirs de mines…) |
| | Sécuriser les réseaux aériens, câbles et clôtures pour limiter les risques de mortalité par percussion et électrocution | Tous les milieux | 1 | Priorité 1 : Aigle royal (A091), Circaète Jean-le-blanc (A080), Outarde canepetière (A128), Vautour fauve (A078), Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077),<br>Priorité 2 : Crave à bec rouge (A346), Faucon pèlerin (A103), Grand-duc d'Europe (A215)<br>Priorité 3 : Grand tétras (A108) | Sécuriser ou enfouir les réseaux électriques en coordination avec ERDF et la LPO |
| | | | | | Privilégier les clôtures actives à la place des clôtures en ursus et fils de fer barbelé. Assurer la récupération des clôtures obsolètes ou abandonnées. |
| | Améliorer les ressources alimentaires | Tous les milieux | 2 | Priorité 1 : Aigle royal (A091), Vautour fauve (A078), Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077),<br>Priorité 2 : Grand-duc d'Europe (A215) | Développer le réseau de placettes d'alimentation des rapaces nécrophages en coordination avec les partenaires et administrations compétents (LPO, DDSV, DDT, chambre, SDE) |
| **<u>Objectif 5 :</u>**<br>assurer la complémentarité des mesures à l'intérieur de la ZPS avec d'autres mesures indispensables pour les mêmes espèces ayant leur site de reproduction à la périphérie | Tous les objectifs opérationnels doivent prendre en compte cet objectif de complémentarité des actions entre ZPS voisines (notamment ZPS des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses) | Tous les milieux, mais notamment les milieux ouverts (pelouses, cultures, prairies et landes) | 1 | Priorité 1 : Busard Saint-Martin (A082), Aigle royal (A091), Circaète Jean-le-blanc (A080), Outarde canepetière (A128), Vautour fauve (A078), Vautour moine (A079), Vautour percnoptère (A077)<br>Priorité 2 : Busard cendré (A084), Oedicnème criard (A133), Crave à bec rouge (A346), Faucon pèlerin (A103), Grand-duc d'Europe (A215)<br>Priorité 3 : Chouette de Tengmalm (A223), Grand tétras (A108), Pic noir (A236), Bondrée apivore (A072) | Resituer chaque action en prenant en compte la complémentarité entre ZPS voisines en vue de favoriser les espèces d'oiseaux de ces ZPS (notamment ZPS des Gorges du Tarn,de la Jonte et des causses) et leurs habitats |
| **Objectifs transversaux** | | | 2 | Informer les ayants droits et usagers de la ZPS par des actions de communication, Réaliser un dépliant informant les touristes sur les habitats et espèces d'oiseaux de la ZPS et sur les recommandations de base pour leur protection. | |
| | | | 2 | Réaliser un dépliant informant les touristes sur les habitats et espèces d'oiseaux de la ZPS et sur les recommandations de base pour leur protection. | |
| | | | 2 | Former les professionnels de l'agriculture, de la forêt et du tourisme à la reconnaissance des habitats et des espèces d'oiseaux ainsi qu'aux enjeux de préservation de la ZPS | |
| | | | 2 | Améliorer les connaissances sur les espèces d'oiseaux leurs habitats et les effets des pratiques liées à l'activité humaine | |
| | | | 3 | Assurer un suivi sanitaire des espèces d'oiseaux en relation avec le réseau SAGIR de l'ONC FS et tous les partenaires (LPO, ALEPE, fédération de chasse,…) | |
| | | | 3 | Maintenir les populations de gibier | |

## Liste des communes concernées par le site

| Code INSEE | Commune |
|---|---|
| 48004 | ALTIER |
| 30009 | ALZON |
| 30015 | ARPHY |
| 30017 | ARRIGAS |
| 30025 | AUMESSAS |
| 48019 | BARRE-DES-CEVENNES |
| 48020 | BASSURELS |
| 48050 | BEDOUES-COCURES |
| 48028 | BONDONS (LES) |
| 30052 | BREAU-ET-SALAGOSSE |
| 48166 | CANS-ET-CEVENNES |
| 48036 | CASSAGNAS |
| 48037 | CHADENET |
| 30090 | CONCOULES |
| 48053 | CUBIERES |
| 48054 | CUBIERETTES |
| 30105 | DOURBIES |
| 48061 | FLORAC-TROIS-RIVIERES |
| 48065 | FRAISSINET-DE-FOURQUES |
| 48069 | GATUZIERES |
| 30130 | GENOLHAC |
| 48074 | HURES-LA-PARADE |
| 30139 | LANUEJOLS |
| 48081 | LANUEJOLS |
| 30157 | MARS |

| Code INSEE | Commune |
|---|---|
| 48093 | MAS-D'ORCIERES |
| 48096 | MEYRUEIS |
| 48098 | MOLEZON |
| 48101 | MONTBRUN |
| 48115 | POMPIDOU (LE) |
| 48116 | PONT-DE-MONTVERT-SUD-MONT-LOZERE |
| 30201 | PONTEILS-ET-BRESIS |
| 48117 | POURCHARESSES |
| 48130 | ROUSSES |
| 48135 | SAINT-ANDRE-CAPCEZE |
| 48136 | SAINT-ANDRE-DE-LANCIZE |
| 48144 | SAINTE-CROIX-VALLEE-FRANCAISE |
| 48157 | SAINTE-HELENE |
| 48147 | SAINT-ETIENNE-DU-VALDONNEZ |
| 48155 | SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE |
| 48164 | SAINT-JULIEN-DU-TOURNEL |
| 48171 | SAINT-MARTIN-DE-LANSUSCLE |
| 48178 | SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUE |
| 30297 | SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU |
| 30339 | VALLERAUGUE |
| 48193 | VEBRON |
| 48152 | VENTALON-EN-CEVENNES |
| 48194 | VIALAS |

## Pour en savoir plus

*Sources d'informations complémentaires :*
*Site du MEDDTL : www.developpement-durable.gouv.fr*
*Site de la DREAL LR : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr*
*Site de la DDT : 48 - http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite/Natura-20002/Natura-2000-en-Lozere*
*Site du Parc national des Cévennes : https://www.cevennes-parcnational.fr/fr/des-actions/gerer-et-proteger-les-patrimoines/les-milieux-naturels/28-sites-natura-2000*